

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Clérac souhaite procéder à une modification simplifiée du PLU afin de :

- Faire évoluer l'écriture du règlement écrit de la zone naturelle Nh afin de pouvoir permettre le développement de l'attractivité touristique du territoire en rendant possible l'aménagement de locaux existants à la date d'approbation du PLU en vue d'un usage d'hébergement hôtelier, de restauration

Le dossier de modification simplifiée (projet de modification et note justificative et de motivation) est mis à disposition du public en mairie, pendant un mois à compter du 04 juillet 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de mise à disposition du dossier, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie.

Clérac, le 27/06/2022

**Le Maire,
Michel QUOD**



Secrétariat ouvert au public

lundi, mardi jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 15, vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 et samedi de 8 h 30 à 12 h 30

